

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 349

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 1ER D

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« dans la mesure du possible, sur le territoire national voire européen ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étudier les possibilité de gestion du cycle du combustible pour qu'il ait lieu, dans la mesure du possible, sur le territoire national ou européen.

Par cet amendement, il convient de relancer toutes les dimensions de la filière nucléaire en permettant qu'en amont et en aval du combustible, la revalorisation du combustible utilisé et les améliorations en matière de gestion et de réduction des déchets aient lieu en France, voire en Europe.

La crise énergétique que nous traversons et la guerre en Ukraine a montré à quel point la souveraineté énergétique était importante. Il convient de ré-industrialiser la France pour lui permettre de créer un fleuron qui saura traiter toutes les étapes du combustible et dont les compétences sont reconnues internationalement.